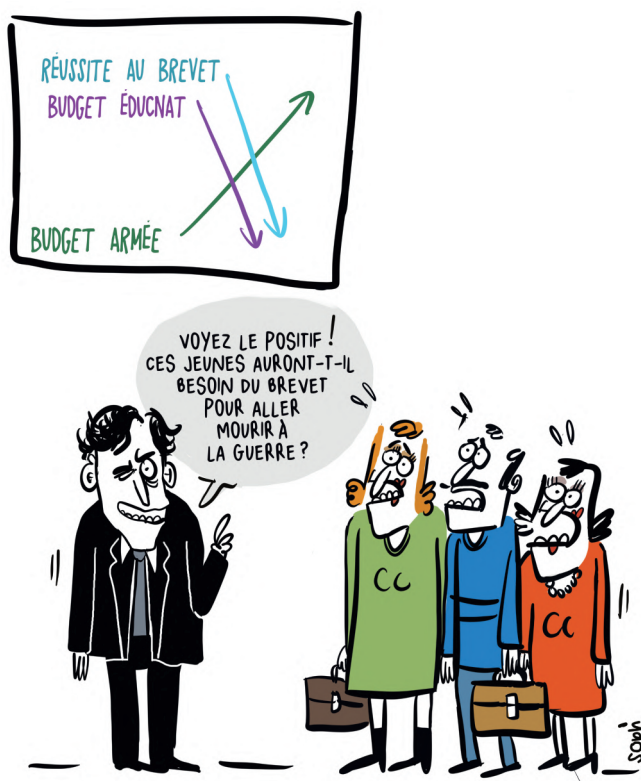


Edito

Zéro de conduite, la direction est molle faute d'énergie !



Les gouvernants actuels, Donald Trump naturellement mais pas seulement, *for sure*, ne ratent en ce moment aucune occasion de nous montrer leur incapacité à conduire le monde.

Tout cela provient sans doute d'une impossibilité à tracer une route, à fixer un cap, à porter un projet fédérateur. Or, l'étymologie peut nous livrer une explication : le manque d'éducation ; celle-ci étant originellement *ce qui nous conduit vers, ce qui nous élève...* Aussi bien à l'échelle de la planète que dans les scrutins nationaux, on perçoit une incapacité à tracer une destinée collective, à forger une culture commune, un futur désirable.

Et s'il y a bien une personne en charge de ces sujets, c'est le ministre de l'Éducation ! Or, ce dernier se réjouit d'un futur taux de réussite au DNB en chute de 10 points et renonce ainsi à faire réussir toutes et tous les élèves.

Voilà qui fait sens avec la poursuite des suppressions d'emplois dans l'école publique. En effet, comment conduire lorsque l'on n'a aucune vision, aucune ambition ?

Pis ! il s'agit du ministre du renoncement ! Celui qui restera dans l'histoire pour avoir laissé le budget des armées dépasser de loin son porte-feuille ! Un ministre qui rate une occasion historique, celle qui aurait enfin permis à la

France de ne plus être en queue de peloton, plus mauvais élève de toute l'UE et l'OCDE, en réduisant enfin les effectifs par classes.

« A nos erreurs, est-il plus commode paravent que les fautes d'autrui ? » Notre ministre illustre magnifiquement cette maxime que l'on doit à Marc Bloch dans son incapacité à saisir l'esprit des temps ! Ainsi, alors que les spécialistes sont unanimes sur le manque de sommeil des adolescent-es et le rôle des écrans, il n'envisage que de renforcer le recours à l'IA dans leur cursus et même de repousser le début des cours à 9h !

Notre système éducatif paraît plus que jamais asthénique... De fait, s'il y a bel et bien une crise de l'énergie,

elle ne se cantonne pas au carburant qui nous préoccupe légitimement au quotidien, puisque tout semble en suspens. Il nous faudra collectivement remettre dans la campagne 2027 les thèmes liés à l'éducation et à nos métiers : les revaloriser, desserrer l'étau des effectifs par classe alors que la baisse démographique n'est utilisée que pour détruire des emplois, obtenir des moyens pour l'inclusion, la santé mentale et les vies scolaires, arrêter le tri incompréhensible qu'est Parcoursup... Bref, **redonner une direction à l'Éducation !**

Sommaire

Éditorial	1
Les actions dans l'académie	2
Emploi et Carrière	3
Préparation aux examens et Voie Techno	4
Pré-rentree, CPE et Psy-EN	5
Non-Titulaires, Entrée dans le métier et Retraité-es	6
PIAL/PAS	7
Courants de pensée	8

Mobilisations partout !

Dans un contexte d'austérité budgétaire, les DGH communiquées aux établissements pour la rentrée 2026, après l'annonce en CSA-A de la suppression de 99 ETP pour l'académie, ont poussé les personnels à se mobiliser et à analyser les dotations pour connaître leurs incidences locales, à combattre les suppressions de postes et les services partagés, à demander des audiences pour améliorer les conditions de travail des personnels et d'étude des élèves, à intervenir en CA ...

Cette riposte s'est traduite par de multiples actions dans toute l'académie sur la période de janvier - mars, englobant les actions autour du 8 mars, journée



Angers

internationale de lutte pour les droits de femmes.

En **Loire-Atlantique**, à **Nantes** et **Saint-Nazaire**, c'est aussi une semaine de lutte contre la précarité dans la fonction publique qui a eu lieu du 8 au 14 mars avec des manifestations et rassemblements, de multiples assemblées générales, des projections, tables rondes et différents événements (happenings, bals populaires, cantines...).



Nantes

Ensuite, l'intersyndicale Éducation nationale (FSU, CGT, CFDT, Sud, UNSA) a proposé une semaine d'actions du 30 mars au 3 avril. La journée de grève du 31 mars, sur les moyens, les salaires et les conditions de travail, avec des manifestations dans les cinq départements, a réuni environ 25% de grévistes, avec des vies scolaires particulièrement mobilisées.



Laval

- A **Angers** : au **lycée Du Bellay** le 3 mars, au **collège David-d'Angers** le 26 mars avec une opération collège mort, au **collège Chevreul** le 31 mars avec une grève majoritaire chez les personnels...

- En **Sarthe** : au **collège Berthelot du Mans** dès le 26 mars (manifestation, grève, collège mort), à la **cité scolaire Paul Scarron de Sillé le Guillaume** le 31 mars avec 80% des personnels mobilisés, le 2 avril à **La Flèche** avec une action concertée des **collèges du Vieux-Chêne et du Petit-Versailles** (collèges morts, manifestation avec les parents d'élèves)...

- De belles mobilisations retraité.es le 2 avril à **Nantes**, **La Roche sur Yon**...

La Flèche



Prétextant la baisse démographique, l'administration poursuit les suppressions de classes et l'augmentation des effectifs, réduit l'offre de formation publique, dégrade les conditions de travail en multipliant les compléments de services et en ne déployant pas assez de postes pour les personnels médico-sociaux pourtant vitaux dans le suivi des élèves (lutte pour la santé mentale des jeunes affichée comme grande cause gouvernementale mais sans moyens à la hauteur des enjeux et des besoins)...

Mouvement Intra 2026 : nombreux conseils et vigilance...

Le mouvement INTRA 2026 s'est déroulé du 18 mars au 1er avril dans un contexte particulier. Si la baisse sensible des barres d'entrée à l'Inter dans de nombreuses disciplines peut laisser espérer une mobilité améliorée, ce n'est peut-être qu'un miroir aux alouettes masquant une réalité plus complexe.

L'académie perd cette année, à nouveau, un nombre conséquent de postes – 49 dans le 2nd degré –, et les effets des louvoisements ministériels sur des réformes absconses et mal pensées, notamment le retour en arrière sur les « groupes de besoin », ont des conséquences dramatiques en termes de suppressions de postes. Jamais nous n'avons enregistré autant de mesures de cartes scolaires, les Lettres Modernes étant les plus largement touchées.

Dans ces conditions, les militant·es du SNES-FSU de Nantes ont été particulièrement sollicité·es cette année : deux réunions en visio ont réuni plus de 160 stagiaires, près de 1200 mails ont été reçus concernant le mouvement, avec un nombre équivalent de réponses, et de nombreux échanges téléphoniques ont complété l'activité intense de cette période.

Si les organisations syndicales ont été exclues des opérations de mouvement depuis 2019, l'expertise des militant·es du SNES-FSU permet de conseiller au mieux les collègues dans cette opération complexe, voire de les rassurer.

La prochaine étape de cette campagne INTRA 2026, à ne pas manquer, est la période de vérification des barèmes sur SIAM entre le 4 et le 18 mai : contactez le secteur Emploi du SNES Nantes en cas de soucis sur emploi@nantes.snes.edu.

Enfin, les militant·es resteront à l'écoute au moment des résultats INTRA, le mercredi 3 juin, pour tout conseil ou éventuel recours.

Recours INTER 2026

Cette année encore, les commissaires paritaires nationaux accompagnent actuellement près de 500 collègues dans leurs Recours INTER. Sur la centaine de réponses déjà données par la DGRH, plus de 30 % sont positives : soit en affectation à titre définitif (ATD), soit à titre provisoire (ATP). Ces premières proviennent soit de corrections d'erreurs de barème, soit d'ouverture « d'entrée » supplémentaire dans l'académie, généralement pour le ou la premier·e non-entrant·e, preuve qu'**il ne faut jamais s'auto-censurer** sur le sujet, et **toujours tenter le recours**, le seul risque étant la déception du refus. Les ATP dérivent, elles, plus généralement de la prise en compte de situations particulières, notamment familiales ; le caractère « provisoire », qui par ailleurs fait perdre l'académie initiale et impose une participation ultérieure au prochain mouvement INTER avec possibilité d'extension, nécessite une réflexion approfondie sur les conséquences d'une telle proposition par le MEN, pour laquelle les militant·es du SNES-FSU vous accompagnent.



**ENGAGÉ·ES
AU QUOTIDIEN**

Rendez-vous de carrière 2024-2025

Le 23 mars dernier s'est tenue la CAPA sur les rendez-vous de carrière 2024-2025.

Sur les 1321 collègues éligibles, 1230 (91%) ont été visité·es dans le cadre du PPCR. La formulation des avis de la rectrice a entraîné le dépôt de 14 recours gracieux dont 7 ont reçu une réponse favorable. Seuls 5 dossiers de révision de l'avis final ont été soumis à la CAPA. Sur ces 5 dossiers, 2 ont reçu un avis favorable à la révision.

Le faible nombre de recours gracieux interroge.

Les demandes répétées de la FSU pour une évaluation plus concertée et moins stigmatisante porteraient-elles leurs fruits ?

Faut-il y voir une forme de résignation chez les collègues ?

Difficile de répondre clairement à ce stade mais la FSU demeurera vigilante sur ce point.

En tout état de cause, nous ne pouvons qu'inciter tous les personnels mécontents de leur évaluation, pour une raison ou pour une autre, à faire un recours. Le SNES-FSU sera à leurs côtés pour les conseiller et les guider à toutes les étapes du processus. L'expérience et la diversité des commissaires paritaires de la FSU, qui représentent tous les métiers de l'École, sont un gage d'efficacité pour les collègues !

La préparation aux examens, un prétexte pour imposer « les bonnes pratiques »

La note de service « Préparation des élèves aux exigences du DNB et des baccalauréats général et technologique à compter de la session 2026 » est parue au BO du 27 mars 2026. S'y exprime la volonté de transformer l'enseignement en coaching, la préparation à l'examen devenant le cœur du métier.

Étendre les pratiques locales pour mieux standardiser

Dans la NS, « *il s'agit ... d'exercer [les élèves] à lire attentivement les sujets [...], à mobiliser l'ensemble du temps imparti d'épreuve, [...] à faire une relecture active et efficace de ce qu'ils ont produit.* ». Le ministère appelle par ailleurs à rendre « systématiques » les épreuves blanches dans les collèges et lycées et encourage les établissements qui « *organisent un temps de révision spécifique avant les épreuves* ». Ainsi, il conviendrait de s'appuyer sur des pratiques locales existantes, fruit de choix d'équipes, et de les généraliser quels que soient les contextes.

Les dispositifs d'aides au service de l'examen

Un autre passage enjoint à « *mobiliser les dispositifs d'accompagnement des élèves* », en faisant appel aux HS de soutien renforcé et de Devoirs faits en 3e pour la préparation aux épreuves. Au LGT, ce sont les heures d'AP ou le tutorat qui peuvent être utilisés. Silence de la NS sur le financement de ces dispositifs. La remédiation à la difficulté scolaire devient subordonnée à la seule préparation aux épreuves du DNB ou du bac.

Et les élèves dans tout cela ?

Les professeur-es font office de coachs pour conseiller l'élève à « se préparer mentalement et matériellement à l'examen. » Alors que la santé mentale des jeunes inquiète, que les conditions d'enseignement se dégradent et que l'accompagnement des élèves à besoins particuliers est sabordé, une déconnexion volontaire est entretenue entre une école sans moyens et des examens exigeants. L'échec scolaire est ainsi renvoyé à la seule responsabilité individuelle, celle de l'élève et des enseignant-es qui n'ont pas su l'accompagner.

Des professeur-es concepteurs et conceptrices de leur métier

Le SNES-FSU rappelle qu'une note de service n'a que peu de valeur réglementaire. Le Code de l'Éducation garantit la liberté pédagogique des professeur-es qui ne peuvent se voir imposer de présumées « bonnes pratiques » collectives.

N'hésitez pas à contacter emploi@nantes.snes.edu en cas d'injonction de la direction sur le sujet.

La voie technologique menacée de généralisation et de privatisation

Souvent mal considérée, la voie technologique, spécificité du système éducatif français, est coincée entre la voie générale (elle comporte un horaire important de mise en pratique) et la voie professionnelle (les élèves en sortent sans métier).

Au niveau ministériel, lors de la réforme du bac Blanquer, elle a été oubliée, puis bricolée en décalque de la réforme de la voie générale.

Pour gagner jusqu'à 44% du volume horaire d'enseignement dans la voie technologique tertiaire où les non-titulaires représentent plus de 20% des effectifs contre moins de 10% dans la voie générale, **le ministère envisage de s'attaquer à la filière STMG en la transformant en une spécialité de la voie générale.**

La première étape de la mise en œuvre du projet est déjà en œuvre avec la suppression des options du CAPET Economie Gestion au concours L3 alors que les options sont gardées pour les CAPET de Production. Sachant que les sections STMG représentent près de 1/3 des effectifs en voie technologique, **c'est un gros gain horaire et donc, un grand nombre de postes supprimés en perspective.**

Au niveau post-bac, en 2026, sur 10 898 formations supérieures dans l'enseignement privé, 71% sont des BTS dont 6 413 des BTS en alternance (soit 79,2%), principalement dans le secteur tertiaire.

À compter de 2018 et la loi ORE (Orientation et Réussite des Etudiant-es), la part des BTS en alternance a progressé de 24% en effectifs tandis que les effectifs en STS scolaires baissaient de 15%.

Ainsi, **Parcoursup, en affichant les formations privées sur le même plan que celles du public, organise la concurrence** entre les établissements, sur la base de critères largement biaisés, en particulier pour les formations du groupe Galileo (propriété de fonds d'investissement) dont les pratiques ont été dénoncées dans le livre de Claire Marchal, *Le Cube*. Dans les écoles de ce groupe, tout est tourné vers le profit et les familles en font bien souvent les frais.



Un seul jour de pré-rentrée !

On ne le répétera jamais assez : la deuxième journée de prérentrée est un mythe qui n'existe plus depuis plus de 10 ans ! En effet, depuis 2015, les demi-journées de prérentrée supplémentaires ont disparu : il n'y a donc plus de demi-journées à récupérer après la prérentrée officielle. Deux demi-journées peuvent cependant être programmées (aucune obligation) dans l'année scolaire par les autorités académiques (DASEN ou rectrice) mais pas par le chef d'établissement.

Naturellement, si des collègues, des équipes veulent se réunir avant la prérentrée, c'est possible mais il n'y a aucun caractère obligatoire. Attention toutefois en cas d'accident en dehors de la prérentrée officielle, celui-ci ne pourrait pas être considéré comme accident de trajet ou de service.

N'hésitez pas à nous contacter sur emploi@nantes.snes.edu si votre chef·fe d'établissement cherche à vous imposer une deuxième journée de prérentrée et ne respecte pas les textes réglementaires.

Quand les CPE constatent le transfert de responsabilités sur les élèves ...

De plus en plus confronté·es au mal être des jeunes, les CPE tentent d'y répondre au mieux en suivant les élèves, en lien avec l'équipe éducative quand celle-ci est complète. Mais sans AS, avec parfois une infirmière pour 1300 élèves, il faut bien trouver une solution !

Le transfert institutionnalisé des responsabilités sur les élèves est un moyen de nous faire croire qu'on peut fonctionner et sauver ces jeunes en souffrance par les élèves eux-mêmes, en créant des ambassadeur·trices élèves, des référent·es en santé mentale expert·es du signalement et de l'observation de leurs camarades ...

L'autre scandale consiste à culpabiliser les élèves de 2nde qui n'ont pas de stage en juin. Ceux-ci et celles-ci, mis·es à la porte trop tôt en raison du calendrier des examens qui rétrécit l'année, sont sommé·es de reconquérir leur mois de juin en trouvant un stage ; évidemment, l'errance de celles et ceux qui n'en trouvent pas est culpabilisante et les élèves sont alors considéré·es comme paresseux·ses. Valoriser son parcours scolaire par un stage devient l'affaire des jeunes, responsables dorénavant de leur réussite face au désengagement de l'Éducation nationale qui ne cherche qu'à faire des économies sur leur dos.

Psychologie, Développement et Orientation

Réuni·es le 24 mars, les PSY-EN EDO ont profité d'une journée d'échanges autour de leurs pratiques professionnelles. Les rendez-vous « groupe métier » sont institués depuis quelques années dans l'académie de Nantes ; c'est un moment pour se ressourcer. Nous avons besoin de faire équipe, rester inventif·ves collectivement et contrer les empêchements du *New Public Management* qui dégrade nos conditions d'exercice. Peut-on répondre aux difficultés au sein de l'école par des protocoles, des dispositifs, une multiplication de référent·es et par une médicalisation croissante des difficultés des jeunes ?

Privilégier l'interchangeabilité des personnels et la non-reconnaissance des formations spécifiques aboutit à une multiplication des acteur·rices si bien que plus personne ne sait qui fait quoi. La coordination devient chronophage et nos boîtes mail explosent ; les procédures d'orientation, trop complexes, sont difficiles à expliquer. Qui a les codes ?

« Liberté de choisir son avenir professionnel » nous disait-on ? mais le contexte social, international, les réseaux sociaux démentent chaque jour cette règle ; comment apprendre quand des besoins fondamentaux font défaut ? Comment déjouer sa place assignée ? Qui parle aujourd'hui de priorité à l'éducation, la culture, la jeunesse, l'élève, le sujet ? Face aux prescriptions inadaptées, nous, professionnel·les, avons besoin de restaurer le collectif, faire état de la réalité dégradée, ne pas céder au découragement, continuer de chercher à comprendre, penser et se réapproprier le réel. Vivre tout simplement notre métier.



Avis défavorable : faisons respecter nos droits !

Être non-titulaire, c'est être soumis, tous les ans, à l'avis de sa direction sur sa manière d'être enseignant·e dans un EPLE. C'est également, plusieurs fois durant les années de CDD, recevoir la « visite conseil » d'un·e inspecteur·trice ou d'un·e chargé·e de mission.

Malheureusement, ces entretiens et ces visites peuvent parfois s'avérer dévastateurs pour les collègues sur le plan moral, psychologique et professionnel.

Si un tel épisode arrive, il ne faut absolument pas rester seul·e. N'hésitez pas à échanger avec nous sur les conséquences immédiates et à plus long terme.

En effet, même si vous êtes non-titulaires, vous avez des droits ! Et nous sommes là pour les faire respecter. C'est d'autant plus vrai lorsque le rectorat de Nantes tente, en toute discrétion, de les restreindre ! C'est ce qui arrive cette année : si vous êtes en CDD et que vous recevez un avis défavorable, selon la note de service académique, vous ne pourriez pas saisir la Commission Consultative Paritaire (CCP) après avoir fait votre recours gracieux auprès de la rectrice. Cette restriction locale qui s'applique aux CDD n'est pas réglementaire et le SNES-FSU l'a explicitement formulé au service en charge de la gestion administrative des Non-Titulaires.

Nous défendrons tou·tes les collègues qui nous saisisons après avoir reçu un avis défavorable et qui souhaiteraient le contester. Attention ! **Vous n'avez que 14 jours pour formuler un recours gracieux, à réception du mail** sur votre boîte académique vous informant d'une modification de SERVIR.

Ne restez pas seul·e ! Faites-vous accompagner et contactez-nous !
(nontitulaires@nantes.snes.edu)

Après le concours ...

La DEC refusant de nous communiquer les lieux des épreuves aux concours, la section académique du SNES-FSU s'est organisée avec son réseau d'adhérent·es et de militant·es (merci !). Nous étions donc le seul syndicat à renseigner des candidat·es bien content·es d'être informé·es sur l'après concours et les prochaines étapes qui les attendent.

Prochains temps forts pour les futur·es stagiaires :

• **Saisie des vœux, à partir du 4 mai, pour être affecté·es dans une académie, sur la plateforme SIAL.**

Lors du CSAMEN du 14 avril, l'intersyndicale, à l'initiative de la FSU, a exigé un barème d'affectation pour tou·tes les lauréat·es, notamment celles et ceux des concours externes bac+3 avec L3 ou M1 qui seraient sinon affecté·es dans l'opacité... Le ministère ne prévoit pas non plus de révision d'affectation pour ces futur·es collègues, au risque de conduire à de nombreux renoncements.

• **Affectation à l'intérieur de l'académie obtenue, fin juin – début juillet.**

Pour Nantes, la saisie des vœux se fera a priori sur DAMAS, selon la note de service.

Du fait du double concours, il est probable que les stagiaires ne soient affecté·es que tard, une fois les établissements fermés.

Là encore, le SNES-FSU accompagnera nos futur·es collègues grâce à son réseau de S1 et d'adhérents !

Stagiaires 2026

Si la titularisation s'annonce plus compliquée que prévu (un seul avis défavorable) avec un passage devant le jury de titularisation (certifié·es) ou en CAPA (agrégé·es), n'hésitez pas à nous contacter sur stagiaires@nantes.snes.edu

Militantisme retraité : loin d'être inactif·ves !

Les collègues qui partent en retraite sont très souvent soulagé·es d'atteindre enfin la meilleure des affectations, l'inactivité de service ! Un soulagement d'autant plus compréhensible que cette date n'a fait que reculer depuis la fin des années 90 et que la dégradation continue de nos conditions d'exercice n'engendre généralement aucun regret. Hélas, cela se traduit parfois par une rupture totale, la fin d'un tissu social et l'arrêt de nombreux engagements y compris syndicaux, le militantisme retraité ne semblant pas faire sens.

Pourtant, beaucoup de collègues nous recontactent pour de nombreuses raisons (retraites additionnelles, fiscalité, récemment la question de la protection santé complémentaire...). D'autres anticipent avec des interrogations sur la retraite progressive ou en poursuivant leur engagement social. L'expérience prouve que nos camarades retraité·es ont tout à gagner, y compris en terme de santé, à poursuivre leur engagement alors : **engagez-vous, rengagez-vous !**



Rejoignez la



22 syndicats pour les agent·es des services publics

dont le



La FSU (SNES et SNUIPP) a été reçue en mars par C. Michel, DASEN adjoint, et C. Pilon, IEN sur l'école inclusive, au sujet des PAS mis en place dans l'académie. Expérimentés cette année en Mayenne et en Loire-Atlantique, devant monter en puissance sur toute l'académie l'an prochain, ils seront déployés pleinement sur tout le territoire en 2027-2028.

Trop chouette ?

Dans un exposé très technique, C. Michel a rappelé que les difficultés constatées en matière d'inclusion avaient conduit à créer les PAS, afin de favoriser un rapprochement entre le milieu scolaire et le secteur médico-social. Chaque PAS sera constitué d'un·e enseignant·e ayant une culture en matière d'école inclusive et d'un·e éducateur·rice spécialisé·e. Ce binôme interviendra sur un territoire centré sur une circonscription 1er degré car les expérimentations montrent que 70% des saisines s'effectuent à ce niveau. L'Education Nationale proposera l'établissement scolaire qui accueillera le binôme.

Ce dernier est chargé d'apporter, sous 15 jours, une réponse de premier niveau aux familles ou équipes pédagogiques sollicitant le PAS et intervient en cas de dysfonctionnement malgré une aide en place. Il favorise l'accessibilité pédagogique, collecte les besoins et établit un plan d'actions concernant aménagements, matériel et personnes ressources du territoire. Il pourra aider la famille à s'orienter vers le/la spécialiste médical·e approprié·e ou à monter un dossier GEVA-sco de demande de PPS auprès de la MDPH.

L'éducateur·rice pourra venir observer le fonctionnement en classe. Le PAS est en prévention d'une situation risquant de « s'enkyster » mais cela ne concernera pas les élèves ayant déjà un PPS ou les situations les plus « explosives ». Ce seront souvent des élèves pour lesquels une saisine de la MDPH aura lieu plus tard.

La rectrice a fait le choix de garder la distinction entre PAS et PIAL. Les PAS ne mobiliseront pas d'AESH, continuant d'œuvrer dans la structure PIAL pour les élèves notifié·es. Le dispositif PAS n'est pas incontournable pour une demande d'aide humaine.

Sur le plan des moyens, ce seraient avant tout des moyens supplémentaires qui seraient déployés. L'ARS finance les besoins pour les éducateurs·rices spécialisé·es.

Les PAS ont donc été présentés comme un plus par rapport à la situation existante.

NON, c'est P.A.S. si chouette que ça !

C. Michel a précisé que le dispositif était une réponse aux difficultés constatées « si on met de côté les élèves en milieu ordinaire qui devraient être dans le secteur médico-social. » Or leur accueil en classe ordinaire est une difficulté majeure et leur nombre augmente du fait de la diminution programmée des Établissements Médico-Sociaux.

Pour dégager des moyens, ceux alloués aux EMS vont être examinés de près. Ainsi, la scolarisation des jeunes de plus de 16 ans en EMS va être « questionnée ». Aussitôt dit, aussitôt fait : l'EMS La Grillonnais, à Basse-Goulaine, qui accueille des jeunes de plus de 16 ans, va subir des fermetures de postes !

Et quid des conditions de travail indignes des AESH, de la baisse du nombre d'heures pour les élèves mutualisé·es, du travail empêché en matière d'inclusion pour l'ensemble des personnels en raison d'effectifs surchargés ? Dans les PAS expérimentés dans le 44, la moitié des 153 saisines a concerné des élèves avec notification MDPH, ce qui témoigne que la prise en charge est jugée insuffisante par les familles.

Et quid du remplacement des postes libérés par les enseignant·es rejoignant les PAS ? Pour C. Michel, les suppressions de postes prévues à la rentrée sont bien en deçà de ce qui aurait dû être supprimé au regard de la baisse démographique et il n'y aura donc pas de problème ! On vous laisse apprécier ...

Bref, le PAS est un dispositif de plus qui risque de complexifier la réponse mais ne répond en rien aux principales difficultés. C'est un nouveau gadget pour faire illusion : on fait semblant de faire mieux et on ne fait pas ce qu'il faut.





Féminisme, écologie et fascisation : des questions centrales pour nos métiers

Avec des métiers aussi féminisés, les questions d'égalité femmes-hommes et de violences sexuelles et sexistes sont essentielles : le SNES, avec la FSU, participe activement aux journées nationales de mobilisation des 28 septembre (pour le droit à l'IVG), 25 novembre (contre les violences faites aux femmes) et 8 mars. Il a aussi proposé, cette année, deux stages académiques sur l'EVARS sous des angles différents. Il en propose un autre, avec les syndicats FSU du secondaire, à Nantes le 2 juin (urlr.me/mGBZsd), pour partager ou découvrir nos pratiques en classe et les séances à part, devenues obligatoires grâce au travail du SNES.

Avec des métiers exercés dans des bâtiments peu isolés et où le développement durable est un mantra de l'institution, les questions d'écologie nous semblent, elles aussi, importantes à aborder syndicalement pour dénoncer les postures et les mensonges des collectivités locales et du ministère : nous vous invitons donc aux 1^{er} rencontres écologiques et sociales qui auront lieu à Nantes les 22 et 23 mai prochains (urlr.me/xd9Kg3) et à signer la pétition contre la loi Duplomb 2 (urlr.me/f84Bak).

Dans une période où des élèves et des collègues sont victimes de discriminations ou au contraire n'hésitent plus à tenir des propos racistes ou homophobes, le combat contre les idées réactionnaires nous paraît incontournable. Il ne s'agit pas de faire la morale mais de déconstruire les discours, de montrer la casse sociale des politiques menées par l'extrême-droite : nous nous félicitons donc que le SNES national ait décidé de devenir membre de VISA (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifacistes : visa-isa.org).

Dans une période où des élèves meurent sous les bombes, au Moyen-Orient notamment, où d'autres arrivent dans nos établissements, exilé·es à cause des conflits ou de la misère, comprendre et faire comprendre les enjeux internationaux est, à nos yeux, une absolue nécessité. Cela peut passer notamment par les liens et soutiens syndicaux à travers le monde comme le fait déjà le secteur International du SNES, mais cela se concrétise aussi par les appels réguliers à mobilisation qui sont liés à nos métiers et à nos engagements dans un syndicalisme de transformation sociale.

A l'École Émancipée, nous nous réjouissons donc que toutes ces questions redeviennent plus visibles lors des congrès l'an prochain pour poursuivre notre réflexion et nos actions communes !

La baisse démographique pour faire respirer l'école ?



Depuis quelques jours, la presse fait ses choux gras de la diminution du nombre d'élèves, d'ici 2035, de l'ordre de 1,7 million. Le ministre a parlé, à ce sujet, de « vague sismique ». Mais, au lieu d'en profiter pour **enfin alléger le nombre d'élèves par classe** (la France a le triste record des classes les plus chargées d'Europe), tout laisse penser que le ministère va, au contraire, poursuivre la diminution du nombre de postes.

C'est encore un nouvel exemple de la catastrophique politique éducative poursuivie depuis 2017 par le pouvoir macroniste. En 9 ans, **l'École aura été saccagée, comme les autres services publics**, laissant les personnels sidérés, épuisés et maltraités.

Des collègues qui ont pu, tout au long de ces funestes années, compter sur le SNES-FSU qui, sous l'impulsion du courant majoritaire **Unité&Action**, a été à leurs côtés pour les soutenir, les conseiller, les accompagner. Fidèle à son identité et à ses valeurs, **Unité&Action**, promeut un syndicalisme de terrain qui s'ancre dans la réalité du travail, dans les établissements, au plus près des personnels. Un **syndicalisme du quotidien au travail** qui ne renonce évidemment pas à l'ambition de **transformation sociale** au travers des luttes, nombreuses mais aux fortunes diverses.

Les combats qui restent à mener, et à gagner, sont innombrables et présentent des enjeux qui dépassent chacune de nos personnes : la **revalorisation salariale** a fortiori dans un contexte continu d'inflation, une véritable **inclusion scolaire** qui ne maltraite pas nos élèves et nos collègues AESH, la lutte pour l'**égalité femmes/hommes**, le **bâti scolaire**, la nécessaire **transition écologique**, la **lutte contre toute forme de discrimination et de harcèlement...** La liste n'est malheureusement pas exhaustive. Ces combats, **Unité & Action** entend bien les mener avec les collègues, partant, comme toujours, de leurs aspirations, de leurs attentes, de leurs demandes pour bâtir les mobilisations, loin de toute injonction descendante et de tout romantisme révolutionnaire.

Car **Unité&Action** en est persuadée : c'est par une action modeste et constante mais déterminée que nous arriverons à mobiliser collectivement les personnels dans les essentiels combats à venir. Pôle d'impulsion et de stabilité du SNES-FSU, **Unité&Action** entend bien maintenir le cap d'un **syndicalisme du quotidien** qui n'en rabat pas sur ses prétentions à **changer la société et défendre une École démocratique, laïque et émancipatrice**.

Composé
sous
Scribus

Ont participé à la rédaction et à l'élaboration de ce numéro de **SNES Pays de Loire** :

Cécile Artignan, Laurent Blancs, Cécile Delianne, Xavier Hill, Frédéric Llante, Julien Martin, Françoise Ménard, Céline Pella, François Peschard, Jeoffrey-Gaylord Remaud et Pierrick Rival.